

Department/Agency: Military Grievances External Review Committee

Report on Annual Expenditures for Travel, Hospitality and Conferences

As required by the Treasury Board *Directive for the Management of Expenditures on Travel, Hospitality and Conferences*, this report provides information on the total annual expenditures for each of travel, hospitality and conferences for the Military Grievances External Review Committee (MGERC or Committee, formerly known as the Canadian Forces Grievance Board) for the fiscal year ending March 31, 2014.

This information is updated annually and does not contain information withheld under the *Access to Information Act* or the *Privacy Act*.

Expenditures on travel, hospitality and conferences incurred by federal departments and agencies are for the most part directly related to supporting departmental mandate(s) and the government's priorities.

In particular, for the MGERC, this includes providing an independent and external review of military grievances. Section 29 of the *National Defence Act* provides a statutory right for an officer or a non-commissioned member who has been aggrieved, to grieve a decision, an act or an omission in the administration of the affairs of the Canadian Armed Forces. The MGERC is an independent administrative tribunal reporting to Parliament through the Minister of National Defence. The Committee reviews grievances referred to it and provides findings and recommendations to the Chief of the Defence Staff (CDS) and the officer or non-commissioned member who submitted the grievance. The MGERC also has the obligation to deal with all matters before it as informally and expeditiously as the circumstances and the considerations of fairness permit. In order to effectively deliver on its mandate, the Committee has developed a Program Alignment Architecture of two programs; one program is the review of Canadian Forces grievances referred by the CDS and the second program is Internal Services (Corporate and Administrative Services)

Total annual expenditures for travel, hospitality and conferences of the Military Grievances External Review Committee are summarized below:

(in thousands of dollars)			
Expenditure Category	Expenditures for the year ending March 31, 2014 (a)	Expenditures for the previous year ending March 31, 2013 (b)²	Variance (a - b)
Travel - Public Servants	\$33.7	\$24.1	\$9.6
Travel - Non-Public Servants	\$28.0	\$18.4	\$9.6
International Travel by Minister and Minister's Staff ¹	\$0.0	\$0.0	\$0.0
Total Travel	\$61.7	\$42.5	\$19.2
Hospitality	\$2.1	\$2.5	\$(0.4)
Conference Fees	\$0.0	\$0.0	\$0.0
TOTAL	\$63.8	\$45.0	\$18.8

¹ Includes international travel that is part of a department's program.

² Restated for comparison purposes

Significant variances compared to the previous fiscal year.

TRAVEL:

Public Servants: Compared to 2012-13, departmental travel expenditures by public servants increased by \$9.6K mainly due to:

- *More employees attending training and conferences across Canada.*

Non-Public Servants: Compared to 2012-13, departmental travel expenditures by non-public servants increased by \$9.6K mainly due to:

- *The need for Committee members to attend additional meetings to support core mandate activities.*

Ministère/Agence : Le comité externe d'examen des griefs militaires

Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences

Comme l'exige la *Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences* du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences du Comité externe d'examen des griefs militaires (CEEGM ou Comité, anciennement le Comité des griefs des Forces canadiennes) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Cette information est mise à jour annuellement et ne contient pas les renseignements non divulgués en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par les ministères et agences fédéraux appuient pour la plupart directement le mandat ministériel et les priorités gouvernementales.

En particulier, dans le cas du CEEGM, il s'agit d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la *Loi sur la défense nationale* prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief. Le CEEGM est un tribunal administratif indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale. Le Comité examine les griefs qui lui sont référés et formule des conclusions et des recommandations à l'intention du Chef d'état-major de la Défense (CEMD) et de l'officier ou du militaire du rang qui a soumis le grief. Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, le CEEGM doit également agir avec célérité et sans formalisme. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le Comité a développé une architecture d'harmonisation de programme de deux programmes; un programme est l'examen des griefs des membres des FC référés par le CEMD et le deuxième programme est les services internes (Services ministériels et administratifs)

Les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences du Comité externe d'examen des griefs militaires sont résumées ci-dessous :

(en milliers de dollars)			
Catégorie de dépense	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (a)	Dépenses pour l'exercice précédent se terminant le 31 mars 2013 (b) ²	Écart (a - b)
Voyages - Fonctionnaires	33,7 \$	24,1 \$	9,6 \$
Voyages - Non-fonctionnaires	28,0 \$	18,4 \$	9,6 \$
Voyages internationaux du ministre et du personnel du ministre ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Total des dépenses de voyages	61,7 \$	42,5 \$	19,2 \$
Accueil	2,1 \$	2,5 \$	(0,4) \$
Frais de participation aux conférences	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
TOTAL	63,8 \$	45,0 \$	(18,8) \$

¹ Comprend les voyages internationaux qui font partie du programme d'un ministère.

² Les chiffres ont été retraités aux fins de comparaison

Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

VOYAGES :

Fonctionnaires : Comparées à l'exercice 2012-2013, les dépenses de voyages des fonctionnaires du ministère ont augmenté de 9,6 milliers de dollars, principalement en raison de ce qui suit :

- *Plus d'employés assistent à des formations additionnelles et conférences à travers le Canada.*

Non-fonctionnaires : Comparées à l'exercice 2012-2013, les dépenses de voyages des non-fonctionnaires du ministère ont augmenté de 9,6 milliers de dollars, principalement en raison de ce qui suit :

- *Le besoin pour les membres du Comité d'assister à des réunions supplémentaires pour soutenir les activités liées à leur mandat principal.*